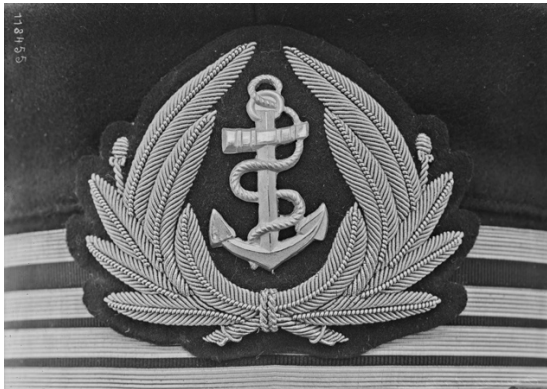


Les écussons de casquette de la marine

Bien que les attributs des casquettes de mer des officiers de la marine – nous ne les traiterons pas ici – s'apparentent à des écussons, l'histoire de ces derniers ne commence réellement que le 22 septembre 1927, lorsque la Marine décida de substituer l'ancre brodée sur la toque par un écusson brodé, ralliant partiellement le modèle anglais à l'ancre couronnée en vigueur depuis 1856.

L'inspiration anglaise amena à choisir parmi plusieurs modèles d'écusson en vue d'en doter d'abord les officiers subalternes et supérieurs de tous les corps.



Deux modèles d'essai d'écusson pour officiers subalterne et supérieur et leur inspiration britannique. Dans la forme fut retenu le modèle en bas à droite, mais l'ancre adoptée en 1927 pour les officiers était en canetille ou en métal.

Comme existaient encore les spécificités en matière d'uniforme des officiers des corps assimilés dits « secondaires » (ingénieurs des directions de travaux et officiers d'administration), notamment la couleur argent de leurs boutons et de leurs broderies de pattes mobiles (portées sur la redingote en lieu et place des épaulettes des autres corps), deux modèles comprenant une ancre câblée, brodée ou non, entourée de deux groupes de quatre feuilles de laurier, l'un en or et l'autre en argent, furent adoptés. A cette époque le système de fixation était exclusivement constitué de deux fines pattes, portées par une spatule en laiton, qui se glissaient en haut du bandeau.



Écusson 1927 en broderie or

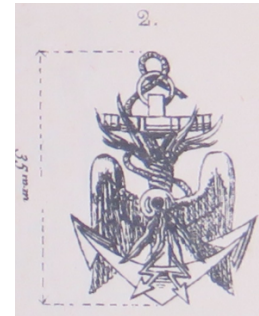


Arrière d'un écusson 1927



Écusson 1927 pour corps assimilés secondaires

Le 28 décembre 1928, ces deux écussons furent complétés par deux autres destinés aux amiraux d'une part, qui reprenait la symbolique traditionnelle des ailes et des foudres brochant l'ancre câblée brodée (motif adopté dès octobre 1870, brodé directement sur la toque de la casquette des amiraux) désormais entourée de deux groupes de cinq feuilles de laurier, et aux officiers généraux des corps assimilés d'autre part, au motif de l'ancre brodée entourée des mêmes feuilles. Remarquons toutefois que la symbolique perdait déjà en cohérence car la bombe centrale, dont surgissaient à l'origine les flammes et les éclairs, avait quasiment disparu.



Broderie de casquette 1891 (en vigueur à partir de 1870 : disparition de la couronne impériale)



Écusson 1928 pour amiraux

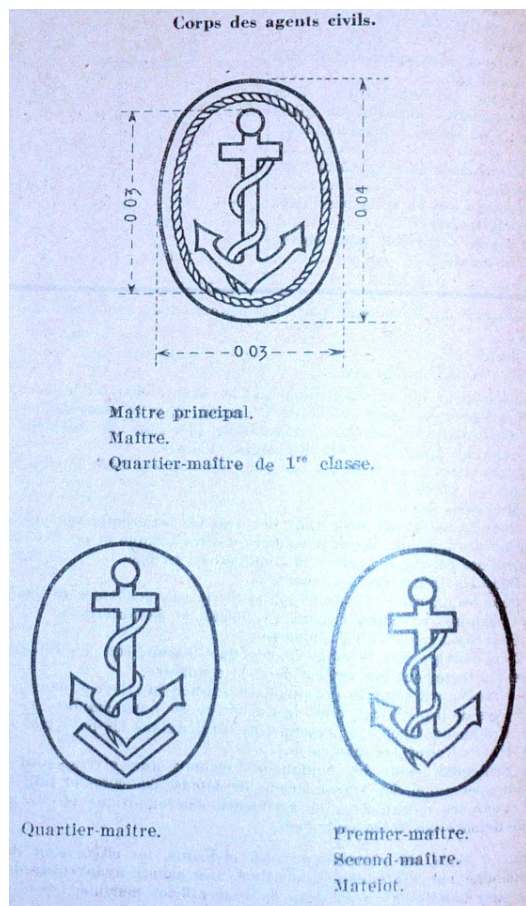


Écusson 1928 pour officiers généraux des corps assimilés



Écusson 1928 pour officier marinier

Du côté de l'équipage, la casquette à écusson frontal avait été adoptée le 4 avril 1928. Pour les officiers marins, cet écusson était simple avec une ancre câblée en métal doré entourée par deux feuilles de laurier brodées en or. Son système de fixation était analogue à celui des officiers, avec deux pattes en laiton. Le texte de ce jour donna également un écusson aux quartiers-maîtres et matelots musiciens et des corps militaires sédentaires qui reprit le même dessin mais les motifs y étaient brodés en fil de soie écarlate. Pour les musiciens engagés, cet écusson serait remplacé par le modèle en vigueur pour les officiers marins le 24 juillet 1934. Comme pour les officiers, il y eut, à partir d'une date que nous ignorons, mais nous en retrouvons après la Deuxième Guerre mondiale, des écussons de type « officier marinier » non en or mais en argent destinés à des agents relevant d'administrations civiles qui n'appartenaient plus au ministère de la Marine ou au secrétariat d'État à la Marine au sein du ministère des Armées (marine marchande et agents des pêcheries maritimes).



Écussons de casquette des marins « civils » (27 août 1940)
 Maître principal : broderie en fil d'or ; premier maître : fil d'or ;
 maître : fil d'argent ; second maître :
 fil d'argent ; quartier-maître de 1^{re} classe :
 fil rouge ; matelot : fil rouge.

Il disparut définitivement lorsque la Marine décida le 20 mai 1955 que les gendarmes maritimes de tous grades seraient désormais habillés comme les marins, l'ancre à la grenade distinctive apparaissant désormais sur le seul écusson en haut de la manche gauche du veston bleu des officiers et des deux côtés du collet de celui des sous-officiers, ou sur les pattes d'épaule du veston kaki pour tous. Ainsi, tous les gendarmes maritimes sous-officiers et auxiliaires – appelés du contingent qui commencèrent à servir dans la marine à partir de 1971 – portèrent dès lors l'écusson de casquette des officiers mariniens, tandis que les officiers eurent celui des officiers de la marine.



Écusson de casquette
 d'aumônier catholique
 Écusson 1957 d'aumônier
 catholique

On en resta là jusqu'en 1940. A la suite de l'armistice, dans le cadre de la démobilisation partielle exigée par les Allemands, la Marine transforma un certain nombre de ses quartiers-maîtres et officiers mariniens en personnels civils tout en leur laissant un uniforme. Leur casquette différait cependant des marins restés militaires : elle portait un bandeau côtelé noir à rayures verticales (jusqu'à porté par les quartiers-maîtres et matelots des corps sédentaires et par les seconds maîtres) et un écusson d'un motif particulier brodé en fil or, argent ou de soie rouge selon le grade détenu au moment de la démobilisation.

Au cours de la guerre, un corps spécial de gendarmerie maritime dut être créé : la gendarmerie maritime légère. Elle adopta le 15 février 1941 un uniforme dans lequel le képi traditionnel était remplacé par la casquette. Cette dernière reçut un écusson particulier : une grenade prit place sur l'ancre non câblée entourée de deux feuilles de laurier, le tout brodé en or. Cet écusson disparut temporairement entre le 24 avril 1945, quand les gendarmes maritimes durent reprendre l'uniforme de la gendarmerie nationale, dont le képi à l'ancre d'avant-guerre, et le 18 juin 1947, qui vit la délivrance extraordinaire de casquettes aux élèves gendarmes maritimes.



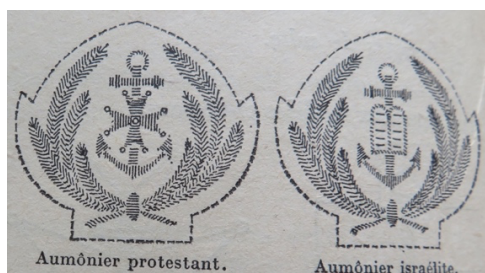
Écusson 1941 pour gendarme maritime

Le 2 août 1957, les aumôniers de la marine quittèrent la soutane exclusive pour recevoir un uniforme analogue à celui des officiers. Sur la casquette, ils s'en distinguaient par un écusson particulier orné d'une ancre non câblée sur laquelle était portée une croix latine, une croix huguenote ou des tables de la loi, selon le culte, entourées de deux groupes de deux feuilles de laurier, le tout brodé en or. Pourquoi deux feuilles de chaque côté, particularité jusqu'alors inconnue ? Toujours est-il que le 20 août 1962, il y fut mis fin. Après tout, le bouët, surnom donné à l'aumônier catholique, était accueilli au carré des officiers ; il leur était donc assimilé, d'où l'attribution d'un écusson analogue à deux fois quatre feuilles de laurier.

Enfin, depuis au moins le 15 juin 2004, les aumôniers servant dans la marine paraissent devoir porter un écusson qui n'arbore plus l'ancre mais le signe de leur confession entouré de deux branches d'olivier, avant qu'un texte de 2010 attribue à l'interarmées le soin de définir leur uniforme.



Écusson 1962 pour aumônier catholique



Écusson 1962 pour aumônier protestant

Écusson 1962 pour aumônier israélite

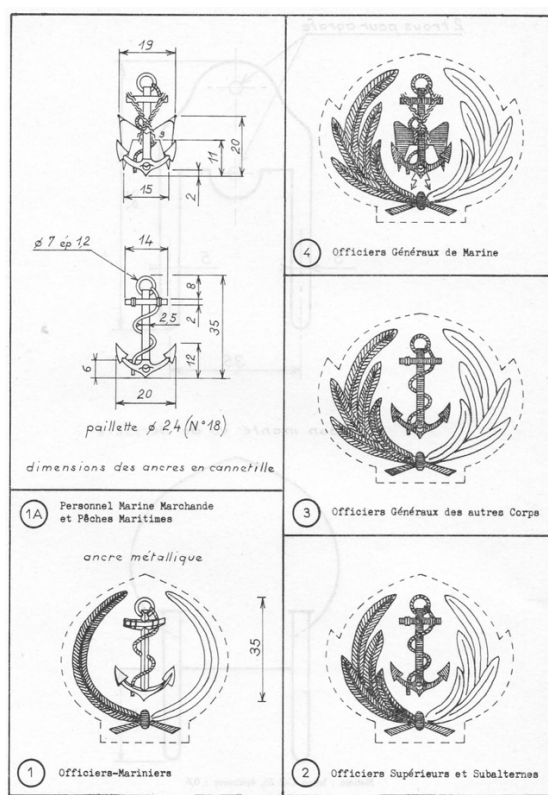
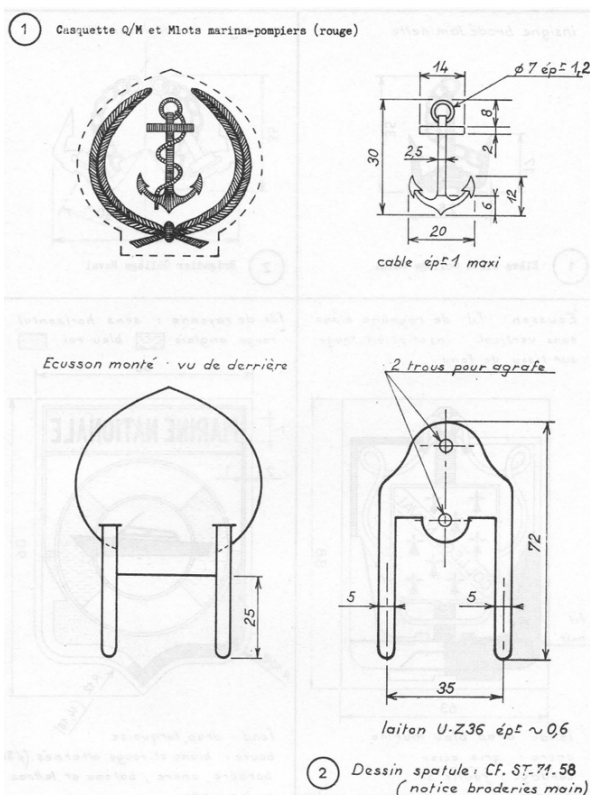


Écusson 2004 pour aumônier



Écusson 1960 pour directeur de foyer

Entre temps, la création d'un personnel spécialisé pour diriger les foyers après la Deuxième Guerre mondiale, après le simple port d'un insigne métallique particulier, entraîna tardivement la création d'un uniforme spécifique à ce personnel. Le 6 mai 1960, les directeurs de foyers virent leur casquette ornée d'un écusson spécifique brodé en or reprenant la symbolique de l'insigne déjà cité : une ancre et des buches enflammées. Cet écusson de casquette disparut avant 1987 (n'apparaît plus dans le 6^e modificatif au BOEM 557-1 en date du 29 juin).



Descriptifs des écussons de casquette approuvés le 17 mai 1971

En 1977, le mode de fixation de l'écusson de casquette changea pour tous : deux boutons pressions remplacèrent la spatule en laiton ou en autre métal se terminant par les deux pattes.



Écusson 1977 pour équipage des marins des ports



Revers d'un écusson à pressions

Le 25 mars 1991, à la suite de la commission de la tenue, le chef d'état-major de la marine demanda que fût réalisée une étude au sujet de la simplification de l'écusson d'amiral. Sans doute considérait-il que la symbolique des ailes et des foudres, caractéristique des amiraux, était désuète et que sa signification échappait au plus grand nombre... Cette étude déboucha sur le remplacement de l'écusson en vigueur depuis 1928 par un écusson simplifié, sans doute plus facile à produire mais à la symbolique dévoyée dans l'esprit de la plupart des marins, y compris de ceux qui la portait : les foudres ailés, symboles du haut-commandement depuis la fin du dix-huitième siècle (la bombe avait déjà largement disparu), furent remplacées par des ailes, dont certains purent justifier la présence par l'existence d'une composante aérienne dans la Marine – une ineptie donc –, et des éclairs, le tout faisant dire aux critiques qu'un diptère s'était posée sur l'ancre... Ainsi va l'ignorance du plus grand nombre et de haut-commandement en matière de symbolique !



Avant



Après

La dernière évolution en date de l'écusson de casquette est due à la première promotion en 2001 d'un personnel féminin au premier grade d'officier général de la marine. Le contre-amiral Chantal Desbordes dut proposer ce que pourrait être les insignes distinctifs de son grade. Le 19 avril 2002, le chef d'état-major de la marine entérina le modèle de tricorne proposé. Les étoiles n'y apparaissent pas sur le bandeau brodé mais sur le macaron, sous l'ancre des officiers généraux. Notons qu'au-delà de trois étoiles – rappelons que l'US Navy eut jusqu'il y a peu un CNO (CEMM) féminin – le positionnement des attributs des rangs et appellations serait difficile...



Tricorne 2002 de contre-amiral féminin